

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 07 AVRIL 2021

à 19 HEURES

PRESENTS : **PLISSON** Céline – **POIRAUD** Joël - **PRODHOMME** Willy - **SAVATIER** Anne – **CAYET** Christophe – **ROBERT** Christelle - **VIGNAUD** Pascal - **VRAY** Frédérique – **NOIRAUD** Alain – **METIVIER** Elen - **MARCHAL** Alexandre

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES : **GIRARD** Valérie qui a donné procuration à **PLISSON** Céline - **BRION** Laurent qui a donné procuration à **VIGNAUD** Pascal

ABSENT EXCUSE : **LARGEAU** Frédéric

Secrétaire : Monsieur **POIRAUD** Joël a été élu secrétaire

ORDRE DU JOUR

- **Fiscalité Directe Locale – Vote des taux d'imposition 2021**
- **Questions Diverses**

Fiscalité Directe Locale – Vote des taux d'imposition 2021

La compensation des recettes communales, mise en place à la suite de la suppression de la perception de la taxe d'habitation sur les résidences principales, prend la forme d'un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur le territoire de la commune.

Ce transfert s'opère en identifiant un taux communal de référence de TFPB, égal à la somme :

- du taux départemental d'imposition de 2020 : 17.62 % pour la Vienne,
 - et du taux communal d'imposition de 2020 : 13.22 %
- Soit un taux de référence de : 30.84 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec :

- 10 voix pour une augmentation de 2 %,
- 2 voix pour le maintien des taux actuels,
- 1 voix pour une augmentation de 3%,

d'augmenter les taux de 2 %.

En conséquence, le Conseil Municipal vote les taux de fiscalité directe locale ci-dessous pour 2021 :

- Taxe foncière Propriétés Bâties : 31.46 %
- Taxe foncière Propriétés non Bâties : 41.53 %

Donation d'un terrain pour sécurisation de la Rue des Demoiselles

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'étroitesse de la Rue des Demoiselles, ce qui provoque des problèmes lors du passage du camion poubelle de la Communauté de Communes du Haut-Poitou.

De ce fait, Monsieur Sylvain BOULAIS, habitant de ladite rue, accepte de céder gracieusement à la commune une bande de terrain d'un mètre de large en contrepartie de la démolition de son mur avec l'aide des employés communaux.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, cette proposition et charge Madame le Maire d'établir un arrêté d'alignement entérinant ce projet.

Projet d'un P.L.U.I. avec la Communauté de Communes du Haut-Poitou

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Chabenat, Responsable du service Urbanisme de la Communauté de Communes du Haut-Poitou, viendra présenter le P.L.U.I. (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) aux conseillers municipaux le MARDI 27 AVRIL à 19h00. Il sera accompagné du Président de la CCHP, Monsieur Benoît Prinçay ainsi que de son Vice-Président chargé de l'habitat, Monsieur Lacoste.